



CONCERTATION PUBLIQUE

PARKING RELAIS LA ROSE METRO
MARSEILLE 13^{ème} ARRONDISSEMENT

DU 03 AVRIL AU 04 MAI 2018

BILAN DE LA CONCERTATION

SOMMAIRE

1	Présentation du projet.....	3
1.1	Historique	3
1.2	Objectifs du projet	3
1.3	Financement	4
2	Concertation publique.....	5
2.1	Cadre Règlementaire	5
2.2	Objectifs.....	5
3	Déroulement de la concertation publique.....	6
3.1	Dispositifs d'information du public.....	6
3.1.1	Publication Presse	6
3.1.2	Avis de Concertation Publique.....	6
3.1.3	Affichage	6
3.1.4	Dossier de concertation.....	7
3.1.5	Plaquettes de présentation du projet.....	7
3.1.6	Exposition publique	7
3.1.7	Page internet.....	7
3.1.8	Présentation type Diaporama	8
3.2	Dispositifs de participation et d'expression du public.....	8
3.2.1	Réunion publique.....	8
3.2.2	Registre	8
3.2.3	Permanences du Maître d'Ouvrage.....	8
3.2.4	Page internet et formulaire d'expression	8
4	Bilan de la concertation.....	9
4.1	Participation	9
4.2	Méthode d'analyse quantitative.....	10
4.2.1	Répartition des contributions selon les moyens d'expression	10
4.2.2	Répartition des contributions selon les thématiques abordées.....	11
4.3	La synthèse thématique des contributions	11
4.3.1	Précisions méthodologiques.....	11
4.3.2	Questions concernant l'offre de service	11
4.3.3	Questions concernant les mesures de substitutions.....	12
4.3.4	Questions concernant les aménagements qui attirent au parking	13
4.3.5	Questions concernant la sécurité	14
4.3.6	Questions concernant le projet et les travaux.....	14
4.3.7	Questions hors périmètre du projet.....	15
5	Propositions du Maître d'Ouvrage	16
5.1	L'offre de service	16
5.2	Les mesures de substitutions	16
5.3	Les aménagements du parking.....	16
5.4	La sécurité.....	17
5.5	Le projet et les travaux	17
6	Les étapes à venir	18
7	Les Annexes	19

1 PRESENTATION DU PROJET

1.1 HISTORIQUE

Le site de La Rose situé au Nord-Est de Marseille, dans le 13^{ème} arrondissement, à proximité de la station de métro « La Rose », regroupe le Parking Relais La Rose, les Ateliers de Maintenance du Métro RTM et le Pôle d'échange Bus/Métro.

L'évolution du site aux alentours du métro et la densification des flux de véhicules est principalement due à l'évolution démographique du 13^{ème} arrondissement, des communes de Allauch et Plan de Cuques, mais également au développement du Technopôle Marseille Provence Château-Gombert.

Dans la situation actuelle, le Parking Relais La Rose, d'une capacité d'environ 423 places, se développant sur deux

niveaux non communicants, est particulièrement utilisé par les voyageurs, devenant inefficace en raison de sa trop faible capacité en matière de stationnement ; générant de nombreux dysfonctionnements sur l'espace public avec une occupation sauvage des trottoirs et un manque de sécurité pour les piétons de toute catégorie. Cette situation occasionne une gêne importante pour les riverains du Boulevard du Métro et des rues adjacentes.

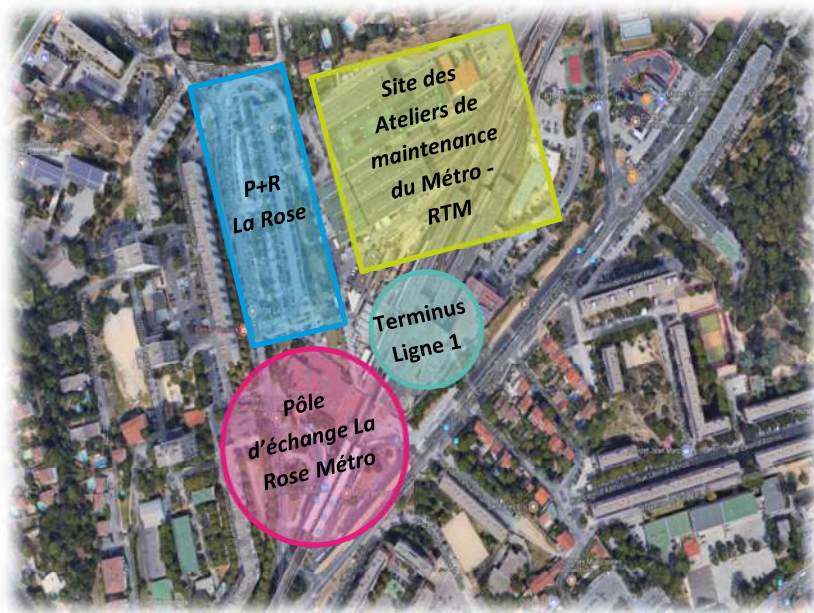
Par ailleurs, l'ossature porteuse du niveau R+1 est diagnostiquée dégradée ; demandant de nombreux travaux de confortement et d'entretien régulier. De plus, l'accessibilité du niveau supérieur du parking est contrainte et réduite à un seul accès possible pour les piétons, l'escalier.

1.2 OBJECTIFS DU PROJET

Suite à l'analyse des besoins de la clientèle, des nouveaux modes de circulation et de la réglementation en vigueur, l'aménagement du nouveau **Parking Relais La Rose** a pour objectifs d'améliorer la qualité de service en termes de stationnements et de déplacements au niveau du Pôle d'échange de La Rose Métro tout en renforçant la sécurité.

Il a également vocation à offrir un niveau de stationnement réservé au personnel de la RTM en vue des travaux de réaménagement des Ateliers de Maintenance du Métro RTM, nécessaires au renouvellement des rames du métro à horizon 2021. Ces aménagements auront pour impact, la suppression des 200 places présentes sur le site, destinées aux agents.

Il permet également d'appliquer les normes les plus récentes en matière d'accessibilité, de sécurité incendie et de préservation de l'environnement, notamment celles concernant la protection de la ressource en eau et les énergies renouvelables.



LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROJET SONT LES SUIVANTS:

- *Satisfaire au besoin en stationnement et remédier à la problématique du stationnement anarchique par la création d'environ 400 places supplémentaires, portant la capacité totale du parking à 800 places,*
- *Développer les stationnements alternatifs en créant jusqu'à 150 places pour les vélos, et une 50^{ème} de places pour les deux roues motorisés,*
- *Encourager le covoiturage en mettant à disposition une zone dédiée d'une 30^{ème} places à l'ouverture avec la possibilité de création de zones complémentaires sur les deux autres niveaux,*
- *Favoriser l'accueil des véhicules électriques (voitures et vélos),*
- *Satisfaire à la réglementation en matière d'accessibilité PMR et sécuriser les déplacements piétons vers le Pôle d'échange multimodal de La Rose Métro,*
- *Restituer 200 places de stationnement pour les personnels RTM en raison de la suppression de celles existantes sur le site des Ateliers de Maintenance du Métro,*
- *Intégrer l'ouvrage dans son environnement par un traitement architectural des façades, la réalisation d'aménagements paysagers et la création d'un mail piétonnier,*
- *Aménager la liaison entre le Parking Relais et la station de métro par une reconfiguration et une pacification de l'espace, supprimant les stationnements anarchiques et réorganisant les livraisons de la Galerie Marchande,*
- *Favoriser l'autoconsommation de l'énergie renouvelable par l'installation d'équipements photovoltaïques sur le dernier niveau,*
- *Réduire l'imperméabilisation du terrain existant en offrant un espace végétalisé le long du boulevard du métro.*

1.3 FINANCEMENT

La RTM réalise, chaque année, des investissements de grande ampleur dans la rénovation des infrastructures, de ses installations techniques et pour acquérir du matériel de transport de voyageurs de manière à conserver un haut niveau de qualité au profit de ses clients.

Ces efforts financiers qui vont aller croissants (de l'ordre de 85 M€ par an pour les prochaines années) sont autofinancés en grande partie grâce à une gestion rigoureuse de la rémunération versée par la Métropole pour l'exploitation du réseau ; le résultat positif ainsi dégagé est intégralement alloué aux dépenses d'investissements. Par ailleurs, la RTM a recours à l'emprunt auprès des banques et établissements de crédits.

Ainsi, le projet du Parking Relais qui représente un coût global, estimé à ce jour, à environ 14 180 000€ HT, en prenant en compte les différentes adaptations structurelles du niveau R+2, est autofinancé par les résultats positifs de la RTM.

2 CONCERTATION PUBLIQUE

2.1 CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L103-2 du code de l'urbanisme prévoit que les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'Environnement, font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Dans le cadre du projet de construction du Parking Relais La Rose, la concertation est facultative, car celui-ci ne constitue pas un facteur de modification substantiel du cadre de vie. Cependant la RTM a souhaité, comme le stipule la réglementation dans le cadre d'une concertation obligatoire, associer le public à l'élaboration du projet d'infrastructure afin d'en améliorer la qualité et d'en assurer la compréhension et l'acceptation sociale.

Les modalités d'une concertation publique ne sont pas complètement définies par la loi. C'est le Maître d'Ouvrage du projet qui a la charge de les concevoir et de les mettre en œuvre, en répondant aux principes et objectifs suivants :

- Assurer une information juste et transparente sur le contenu du projet, ses caractéristiques et ses conditions de réalisation,
- Permettre au public de donner son avis sur le projet en lui laissant la possibilité de formuler ses observations et/ou ses propositions.

2.2 OBJECTIFS

Conduite du 3 avril au 4 mai 2018, la présente concertation publique a porté sur la réalisation du nouveau Parking Relais La Rose situé à proximité du pôle d'échange de La Rose Métro, terminus de la Ligne 1, dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille.

Dans ce cadre, toutes les personnes intéressées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les associations, les élus, les clients et usagers des transports en communs et des infrastructures associées... ont été invités à s'informer et à donner leurs avis sur le projet.

Cette phase de concertation va permettre à la RTM de prendre en considération les observations de tous afin d'enrichir les études détaillées pour la suite du projet.

Le public a eu l'opportunité d'exprimer son avis, ses préoccupations et ses propositions sur le projet et ses composantes par l'intermédiaire de différents supports de concertation (papiers et numériques) mis à sa disposition tout au long de la période de concertation publique.

3 DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

3.1 DISPOSITIFS D'INFORMATION DU PUBLIC

Des supports d'informations ont été réalisés par la RTM afin d'annoncer la concertation et ses modalités ainsi que pour expliciter les caractéristiques et les fonctionnalités de l'opération.

3.1.1 Publication Presse

L'avis d'information du public a été publié le **jeudi 22 mars 2018** dans :

- *le journal La Provence,*
- *le journal La Marseillaise.*

Cet avis présentait l'objet de la concertation publique, les modalités d'organisation envisagées par le Maître d'Ouvrage permettant au public de s'informer sur le projet et ses caractéristiques.

[LE COMMUNIQUE DE PRESSE EST DISPONIBLE EN ANNEXE 1.](#)

3.1.2 Avis de Concertation Publique

Un avis de concertation publique explicitant les modalités de la concertation, le lieu et horaires de l'exposition publique ainsi que date de permanences techniques a été affiché :

- *A la Mairie de secteur du 13^{ème} / 14^{ème} arrondissement de Marseille,*
- *A l'Hôtel de Ville de Marseille,*
- *A la Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat,*
- *Sur le site Internet de la Ville de Marseille.*

[L'AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE EST DISPONIBLE EN ANNEXE 2](#)

3.1.3 Affichage

Une affiche annonçant la concertation et ses principales modalités a été éditée et affichée au sein des stations de métro, sur les panneaux d'informations voyageurs :

- *Station de métro Castellane – 4 affiches (Quai lignes 1 et 2),*
- *Station de métro Saint Charles – 4 affiches (Quai ligne 1 et 2),*
- *Station de métro La Rose – 1 affiche (Quai ligne 1).*

L'affichage a fait l'objet d'un constat huissier en date du 22 mars 2018.

[LE CONSTAT HUISSIER D'AFFICHAGE EST DISPONIBLE EN ANNEXE 3.](#)

3.1.4 Dossier de concertation

Un dossier de concertation a été élaboré et mis en libre consultation sur la page internet dédiée à la concertation ainsi que dans l'espace public. Celui-ci présentait :

- *Le contexte, les objectifs, les modalités de la concertation publique,*
- *Les acteurs du projet et le déroulement prévisionnel de l'opération,*
- *Les objectifs de l'aménagement,*
- *Le portrait du territoire,*
- *Le détail du projet soumis à concertation,*
- *Les mesures compensatoires durant la phase de réalisation,*
- *Les étapes programmées après la concertation publique.*

3.1.5 Plaquettes de présentation du projet

Des plaquettes ont été réalisées afin de permettre au public de repartir avec une présentation synthétique de la concertation et de l'aménagement du Parking Relais La Rose. Cette plaquette a également été transmise lors de la réunion publique.

[LA PLAQUETTE DE PRESENTATION DU PROJET EST DISPONIBLE EN ANNEXE 4.](#)

3.1.6 Exposition publique

Une **exposition permanente** a été mise en place pendant toute la période de concertation entre le 3 avril et le 4 mai 2018 sur le site du Parking Relais La Rose dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille.

Un **registre** a été tenu à la disposition des visiteurs tout au long de l'exposition. 15 remarques et observations y ont été consignées.

Deux panneaux d'information étaient présentés ; cette exposition permettait au public de découvrir rapidement le projet sur lequel il était appelé à donner un avis.



3.1.7 Page internet

Une rubrique « Concertation » a été créée sur le site internet de la RTM. La page internet, <http://www.rtm.fr/concertation>, a annoncé la tenue de la concertation publique ainsi que ses modalités dès le 22 Mars 2018. Les documents de concertation ont été mis en ligne le 3 avril 2018 permettant aux internautes

d'obtenir des informations sur le projet, d'accéder au dossier ainsi qu'aux documents de la concertation dans leur intégralité :

- *Dossier de concertation,*
- *Synthèse du projet,*
- *Planning prévisionnel de l'opération,*
- *Plans des différents niveaux du parking,*
- *Dossier de comptages,*
- *Visuels 3D du projet,*
- *Cinématique numérique du parking,*
- *Présentation diaporama de la réunion publique.*

3.1.8 Présentation type Diaporama

A l'occasion de la réunion publique, organisée le **mercredi 11 avril 2018 à 18h00**, une présentation synthétique du projet a été réalisée par la Maîtrise d'Ouvrage. Celle-ci a également servi de support de base pour les échanges avec la salle.

[LA PRESENTATION PPT DU PROJET EST DISPONIBLE EN ANNEXE 5.](#)

3.2 DISPOSITIFS DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION DU PUBLIC

3.2.1 Réunion publique

Une réunion publique a été organisée le **mercredi 11 avril à 18h00**, sur le site de la RTM, La Rose Surface « espace cafétéria », dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille.

Elle était structurée en deux séquences : une première partie d'exposé détaillé du projet présenté par la RTM et un second temps d'échanges et de questions / réponses avec le public.

La réunion publique a fait l'objet d'une analyse du contenu des interventions et des thématiques abordées lors des échanges.

3.2.2 Registre

Des registres permettant au public de reporter son avis ont été mis à disposition des visiteurs de l'exposition publique au sein de l'espace dédié durant toute la période de la concertation, pendant les permanences du maître d'ouvrage ainsi que lors de la réunion publique du 11 avril.

3.2.3 Permanences du Maître d'Ouvrage

Trois rencontres avec la Maîtrise d'Ouvrage étaient organisées au sein de l'espace publique accueillant la concertation, situé sur le site du Parking Relais La Rose.

- *Le jeudi 12 avril de 15h00 à 18h00,*
- *Le jeudi 19 avril de 15h00 à 18h00,*
- *Le jeudi 26 avril de 15h00 à 18h00.*

3.2.4 Page internet et formulaire d'expression

Un formulaire d'expression a été mis en place sur le site internet pendant toute la période de la concertation publique permettant aux visiteurs de déposer un avis ou de formuler une question. Les réponses ont été apportées par la Maîtrise d'Ouvrage et mis en ligne sur le site sous la rubrique « **Les contributions** ».

4 BILAN DE LA CONCERTATION

4.1 PARTICIPATION

FOCUS SUR LES REGLES DE COMPTABILISATION

Les participants

- Sont considérées comme **participants** les personnes qui ont pris part à la concertation publique, c'est-à-dire celles qui ont fait la démarche de se rendre aux moments d'accueil du public, de visiter le site <http://www.rtm.fr/concertation>, ou d'envoyer une **contribution** par voie numérique,
- Mais tous les **participants** à la concertation n'ont pas nécessairement émis de **contribution**.

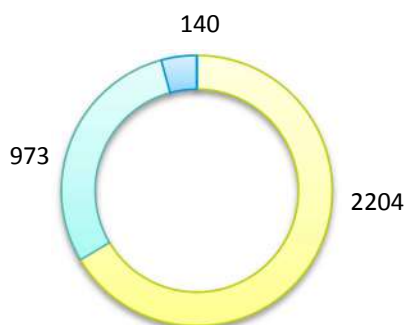
Les contributions

- Une **contribution** à la concertation est émise par un **participant** via les canaux mis à sa disposition : espace d'accueil du public, registre de recueil des avis, formulaire « Participez » du site internet, réunion publique,
- Une **contribution** peut aussi être émise par plusieurs **participants** (par exemple par une famille, des voisins, un couple...).

Au total, la concertation publique a mobilisé plus de **1100 Participants** :

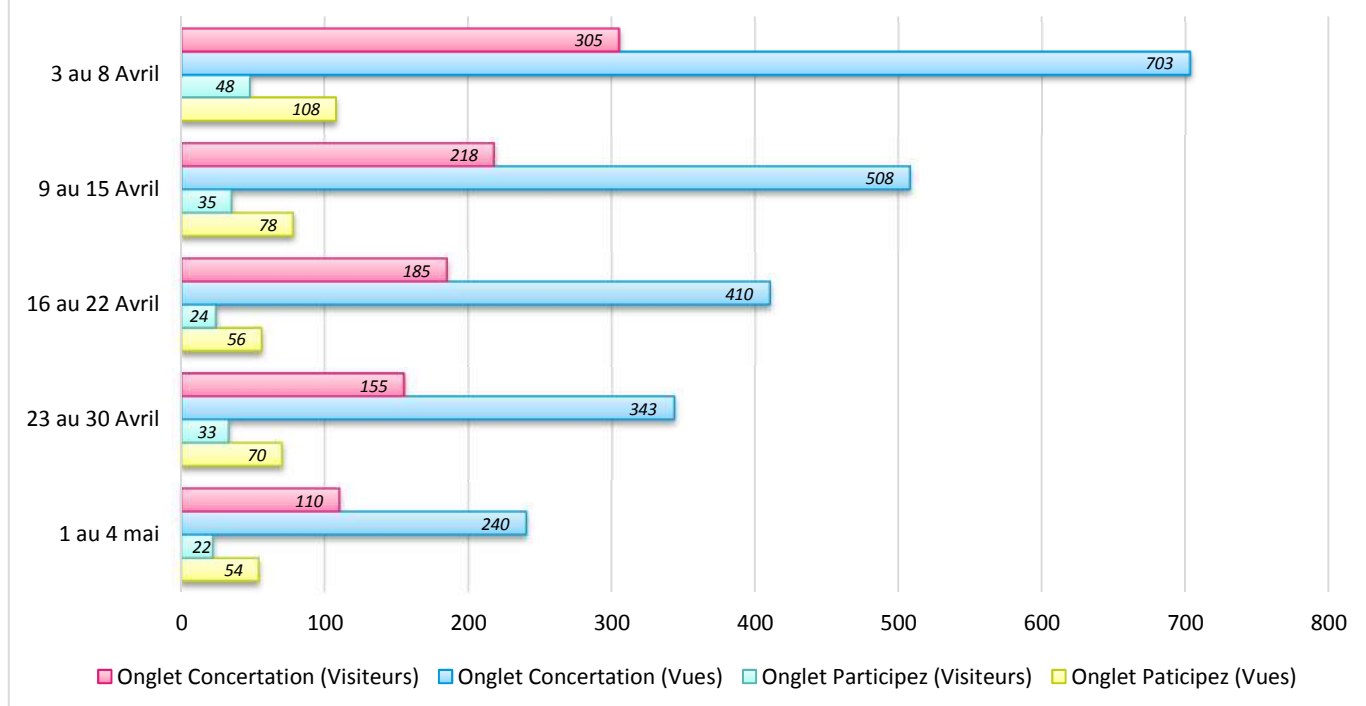
- près d'une 100^{ème} personnes ont été accueillies par les représentants de la Régie des Transports Métropolitains à l'occasion des moments d'accueil du public. La durée d'échange était variable, certains entretiens se sont déroulés en 5 minutes, d'autres en 30 min. Les participants sont venus, pour la grande majorité, seuls.
- 973 personnes ont visité le site Internet <http://www.rtm.fr/concertation>,
- Une 30^{ème} de personnes a assisté à la réunion publique du 11 avril 2018.

Fréquentation du site <http://www.rtm.fr/concertation>, entre le 3 avril et le 4 mai 2018 :



■ Pages Consultées ■ Visiteurs Uniques ■ Accès au formulaire "Participez"

Détail de la fréquentation de la page internet



4.2 METHODE D'ANALYSE QUANTITATIVE

4.2.1 Répartition des contributions selon les moyens d'expression

L'ensemble du public concerné par le projet a pu utiliser les différents moyens d'expression mis à sa disposition pendant toute la durée de la concertation publique du 3 avril au 4 mai 2018 : registres de concertation, réunion publique, formulaire internet. Au total, **81 contributions** ont été recueillies par la RTM, dont environ 39,51 % exposées oralement pendant la réunion publique et 60,49 % formulées par écrit. Deux courriers émanant du CIQ La Rose ont été transmis durant cette concertation.

D'une manière générale, le projet rencontre une bonne adhésion de la population : lors de la réunion publique et dans les commentaires écrits, plusieurs réactions saluent les effets bénéfiques de la réalisation du nouveau parking relais et des aménagements associés dans le quartier.

OUTIL D'EXPRESSION	NOMBRE DE CONTRIBUTION	PART EN %
REGISTRE DE CONCERTATION – EXPOSITION PUBLIQUE	15	18,52%
FORMULAIRE INTERNET	25	30,86%
REGISTRE DE CONCERTATION – REUNION PUBLIQUE	7	8,64%
QUESTIONS REUNION PUBLIQUE	32	39,51%
TRANSMISSION LETTRE	2	2,47%
TOTAL	81	100,00%

4.2.2 Répartition des contributions selon les thématiques abordées

Parmi les 81 contributions, 99 avis et questions ont été recensés et abordent différentes thématiques. Les avis et questions ont ainsi été regroupés en 5 thèmes :

- *Offre de service,*
- *Mesures de substitution,*
- *Aménagements du parking,*
- *Sécurité,*
- *Projet et Travaux.*

Il est à noter que 24,24 % des questions/ avis recueillis ont été considérés comme en dehors du périmètre du projet.

THEME	QUESTIONS/ AVIS	PART EN %
OFFRE DE SERVICE	12	12,12%
MESURES DE SUBSTITUTIONS	17	17,17%
AMENAGEMENTS PARKING	26	26,26%
SECURITE	7	7,07%
PROJET ET TRAVAUX	13	13,13%
HORS PERIMETRE – QUESTIONS DIVERSES	24	24,24%
TOTAL	99	100%

4.3 LA SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES CONTRIBUTIONS

4.3.1 Précisions méthodologiques

Afin de répondre aux objectifs et au cadre de la présente concertation, ont été exclues de l'analyse thématique les interventions qui n'étaient pas en lien avec le projet de construction du Parking Relais. Celles-ci font l'objet d'un classement « *Hors périmètre du projet – questions diverses* ».

La quasi-totalité des commentaires et avis formulés a été intégrée dans cette analyse thématique qui met en lumière le poids des enjeux et attentes de la population s'étant exprimée sur le projet.

4.3.2 Questions concernant l'offre de service

Les contributeurs qui se sont exprimés sur le thème de l'offre de service pour 12,12 % s'interrogent plus particulièrement sur deux points :

- *La plage horaire d'ouverture du parking,*
- *La tarification des Parkings Relais.*

En effet, le Parking Relais La Rose est actuellement ouvert du **lundi au vendredi**, de **6h30 à 20h00**, avec **sortie possible 24h/24**.

Les parkings sont réservés aux clients disposants d'une carte Transpass ; gratuits pour les clients abonnés ou en libre circulation et à tarifs préférentiels pour les utilisateurs de la recharge d'euros sur la carte Transpass dans le cadre de l'utilisation d'un aller-retour en transports en commun.

Ainsi, sur les 12 contributions abordant ce thème, 58 % d'entre elles concernaient l'augmentation de la plage horaire d'ouverture du parking, notamment en soirée après 20h00, mais également le weekend ou lors d'évènements particuliers de type sportifs ou culturels, afin de permettre aux clients, résidents du quartier et des alentours, de se rendre en centre-ville en utilisant les transports en communs. Il est à noter que cette remarque vaut également pour l'ensemble des Parkings Relais de la RTM.

33 % des contributions ont porté sur la tarification des Parkings avec deux principales interrogations :

- *Envisager la gratuité des Parkings Relais pour tous les bénéficiaires de la carte Transpass (y compris les clients disposant des « recharges d'euros »),*
- *Mettre en place une tarification « tout public » permettant à des utilisateurs occasionnels de pouvoir bénéficier du parking sans carte Transpass.*

Enfin, une contribution a porté sur la possibilité de mettre en place une station « Vélo » au vu de l'aménagement d'une piste cyclable.

4.3.3 Questions concernant les mesures de substitutions

Parmi les 17 contributions relatives aux mesures de substitutions mises en place durant la période de fermeture du Parking Relais La Rose, les questions ont porté plus particulièrement sur trois points :

Navettes express (35%) :

Celle-ci sera mise en place dans le cadre des travaux, permettant de relier le Parking Einstein et la station de métro La Rose, toute les 7 minutes de 6h00 à 18h00. Les contributions ont fait ressortir que la plage horaire des navettes n'était pas suffisante en soirée ; par ailleurs, celles-ci devraient être déployées en amont et conservées à l'issue des travaux permettant une meilleure desserte du parking Einstein et par conséquent une plus grande fréquentation.

Le stationnement des véhicules durant la période des travaux (41%) :

Dans le cadre des travaux de construction, le parking actuel sera fermé au stationnement pendant la période des travaux, de l'été 2019 au 4^{ème} trimestre 2020.

Ainsi, 41% des contributeurs s'inquiètent sur la mise à disposition de stationnements pour l'utilisation des transports en communs ; les parkings existants dans le 13^{ème} arrondissement à savoir Frais Vallon (128 places), Saint Jérôme (88 places) sont déjà particulièrement utilisés ; les 250 places du Parking Einstein n'étant pas suffisantes pour absorber les 423 places supprimées de La Rose.

Une contribution a fait ressortir l'hypothèse de créer un Parking Relais provisoire au niveau du terminus de la ligne de Bus B3B afin de compenser le nombre de stationnement supprimé.

La fréquence des lignes de bus durant les travaux (24%).

Parmi les 17 contributions sur le thème des mesures de substitutions, 24 % ont fait ressortir la nécessité d'augmenter les fréquences des bus desservants les différents Parkings de « substitution » : plus particulièrement la ligne 1 pour le Parking Einstein ; la ligne B3A vers le parking Saint Jérôme et la ligne B3B vers Château Gombert (B3B).

4.3.4 Questions concernant les aménagements qui attirent au parking

26 contributions ont été recensées pour le thème « Aménagements du parking » ; celles-ci pouvant être décomposées en « Aménagements intérieurs » et « Aménagements extérieurs ».

Aménagements Intérieurs :

77% des contributions relatif à ce thème concerne les dispositions fonctionnelles et techniques du parking à savoir :

- *Le nombre de place supplémentaires,*
- *Le nombre de places électriques,*
- *Le nombre d'entrée et de sorties,*
- *La hauteur ainsi que la longueur du parking,*
- *Les dispositifs relatifs aux risques incendie.*

Ces informations ont été notifiées lors de la réunion publique et sont retrouvées dans les différents supports d'informations en libre téléchargement sur la page internet de la concertation.

La question de la mise en place de dispositifs lumineux permettant de connaître l'occupation des places de stationnement a été soulevée. En effet, un système de guidage à la place sera installé dans le parking, basé sur un comptage à la place et un affichage au niveau de chaque niveau ou de la zone de stationnement, avec indicateur lumineux de couleur pour l'information sur l'occupation de la place. Ces témoins lumineux seront de couleur différente en fonction du type d'emplacement considéré.

Enfin, des remarques ont été portées :

- *Sur la localisation et l'aménagement des accès au parking qui pourront engendrer des problématiques d'embouteillage sur le boulevard du métro en heure de pointe,*
- *Sur l'évolutivité réduite du projet ; celui-ci ne permettant pas de possibilité d'extension et d'augmentation du nombre de places disponibles dans les années à venir au vu de la réalisation de nouvelles constructions de logements,*
- *Sur les dispositifs architecturaux intérieurs retenus avec un parking très épuré et de couleur clair qui ne paraît pas adéquat compte tenu de l'émission de pollution et aura pour impact de ternir les revêtements,*
- *Sur l'absence de dispositifs de signalisation intérieure et extérieure au vu des images présentées,*
- *Sur le principe de conception de l'ouvrage de type « largement ventilé » pouvant engendrer des problématiques et nuisances vis-à-vis des riverains.*

Aménagements Extérieurs

23% des contributions ont porté plus particulièrement sur les points suivants:

- *La piste cyclable,*
- *Les espaces verts,*
- *Le report des places disponibles.*

Concernant la piste cyclable, les contributeurs souhaiteraient pouvoir conserver les places de stationnement gratuites sur voirie et que des aménagements soient mis en place afin d'éviter que la piste cyclable ne devienne un lieu de stationnement de véhicules. Par ailleurs, la localisation de celle-ci ne semble pas adéquate compte tenu du risque accentogène au niveau des accès du parking.

Pour les espaces verts, le sujet abordé concernait l'entretien du mail piétonnier correspondant à une surface d'environ 1600 m².

Enfin, dans le cadre du projet, il a été émis le souhait de mettre en place des dispositifs permettant d'informer les usagers du nombre de places disponibles des différents parkings afin de leur permettre d'être mieux aiguillés dans leurs déplacements.

4.3.5 Questions concernant la sécurité

Le thème de la sécurité représente 7,07 % des contributions ; celui-ci a été abordé sous ces différents aspects :

- *Les mesures de sécurité prises durant la phase de chantier vis-à-vis du public et des commerçants de la Galerie Marchande,*
- *La sécurisation des accès au nouveau parking : en effet actuellement le parking présente des problématiques de squat par des tiers en journée et en soirée avec des risques de dégradation et de sécurité,*
- *La sécurisation des aménagements vis-à-vis des stationnements anarchiques et plus particulièrement sur les trottoirs, posant des problèmes de sécurité dans les déplacements piétons,*
- *La présence de personnel de sécurité de type « gardien » au sein du parking.*

4.3.6 Questions concernant le projet et les travaux

13,13 % des contributions ont porté sur le projet en général et la gestion des différentes phases de travaux.

Concernant le projet, les contributeurs ont souhaité avoir des précisions vis-à-vis des personnes en charge de la réalisation de l'ouvrage : Architecte/ Maître d'œuvre, entreprises de travaux, mais également planning de réalisation. Le coût du projet estimé à 14 180 000€ HT a également suscité des interrogations ; il est à préciser que ce projet s'articule en trois sous projets :

- *Le Parking Relais,*
- *Le réaménagement de l'entrée du site RTM,*
- *Le réaménagement de l'esplanade entre le parking et la station de métro.*

Par ailleurs, les dispositions relatives à la partie génie civil de l'ouvrage ne sont pas négligeables dans le cadre de ce projet.

Concernant la gestion des travaux, les interrogations ont porté sur les mesures qui vont être mises en place dans la cadre de la phase de désamiantage et durant les phases les plus génératrices de poussières.

Enfin, l'installation de nouvelles barrières sur le parking actuel de La Rose devant être démolit à l'horizon Été 2019 a suscité des remarques. En réponse à cette interrogation, les barrières ont pour objectifs de réserver les stationnements aux clients de la RTM qui empruntent les transports en communs et assurer la sécurité sur le parking.

4.3.7 Questions hors périmètre du projet

24,24 % des contributions ont porté sur des sujets en dehors du périmètre du projet de construction du Parking Relais.

Il s'agit plus particulièrement des thèmes relatifs à :

- **La réalisation d'aménagements urbains en dehors du périmètre de l'opération du parking relais afin de sécuriser l'esplanade du métro, les intersections et les cheminements piétons,**
- **La fréquence de différentes lignes de bus non concernées dans le cadre du projet,**
- **La gestion des impacts vis-à-vis de la Galerie Marchande dans le cadre de la période de travaux,**
- **D'état des lieux de différents projets AMP/RTM : projets de construction, extensions de lignes...**
- **Les dispositions relatifs à la propreté de l'ensemble du site : Parking, galerie marchande, station de bus/ métro et parvis et abords.**
- **Les conditions d'accès et l'augmentation des plages horaires de l'ensemble des Parkings Relais : ouverture au-delà des 20h00, le weekend, lors d'évènements particuliers...**

L'ensemble des contributions ne faisant pas partie intégrante du projet ont été analysés et transmises vers les services concernés de la Métropole Aix-Marseille-Provence afin d'y être étudiés.

5 PROPOSITIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

Suite à la lecture des différents avis et échanges réalisés lors de la réunion publique et tout au long de la concertation, des propositions ont été apportées. Celles-ci pourront être complétées au vu l'avancée du projet.

5.1 L'OFFRE DE SERVICE

Concernant l'offre de Service, le Maître d'Ouvrage s'est engagé :

- *A réaliser une étude en collaboration avec la Métropole sur l'opportunité et les besoins des clients, en matière d'accessibilité du (des) Parking(s) Relais le weekend, et plus particulièrement le samedi ainsi que lors d'évènements particuliers de type sportifs, culturels...*
- *A étudier avec la Métropole, les modalités tarifaires d'accès aux Parkings Relais pour les clients non abonnés ou en libre circulation.*

5.2 LES MESURES DE SUBSTITUTIONS

S'agissant des mesures de substitutions, le Maître d'Ouvrage s'est engagé :

- *A étudier en cas de besoin le réajustement de la fréquence ou des horaires de la navette express pendant la période des travaux afin de procéder le cas échéant aux ajustements nécessaires. Si la demande est plus importante que l'offre, le service des navettes sera optimisé,*
- *A étudier la mise à dispositions de ses clients, durant la période des travaux, d'un Parking Provisoire situé au terminus de la ligne B3B (Technopôle de Châteaux-Gombert) en compléments des parkings suivants :*
 - *Parking Relais Einstein : 250 places,*
 - *Parking Relais St Jérôme : 88 places,*
 - *Parking Relais Frais Vallon : 128 places,*
 - *Parking Public (130 places) situé près de la rue Monge permettant de rallier le métro M1 à La Rose via la ligne de bus B3B (arrêt « Les Vieux Cyprès » situé rue Einstein) sous environ 5 min.*

5.3 LES AMENAGEMENTS DU PARKING

En ce qui à trait aux aménagements du parking, le Maître d'Ouvrage s'est engagé :

- *A mettre en place les dispositifs nécessaires pour permettre d'éviter les stationnements anarchiques sur la piste cyclable et les trottoirs dans le cadre du projet,*
- *A étudier en vue de mettre en place la mise en place de dispositifs de signalisation des places disponibles sur les Parkings Relais lorsqu'ils seront tous équipés de nouvelles barrières et contrôles d'accès. Les informations concerneront les parkings EINSTEIN, LA ROSE, FRAIS VALLON et ST JUST.*

5.4 LA SECURITE

Vis-à-vis des mesures de sécurité, le Maître d'Ouvrage s'est engagé :

- *A s'assurer de la mise en place et du maintien tout au long des travaux, des mesures de protection nécessaires au cloisonnement du chantier vis-à-vis des tiers extérieurs,*
- *A assurer la sécurisation du nouveau parking par la mise en place de dispositifs de vidéosurveillance, de barrières, de grilles de fermeture et de contrôles d'accès en dehors des heures d'ouverture ; ainsi que par la présence d'un gardien au sein du local situé au Rez-de-chaussée.*

5.5 LE PROJET ET LES TRAVAUX

Dans le cadre des sujets relatifs au projet et au déroulement des travaux, le Maître d'Ouvrage s'est engagé :

- *A s'assurer du respect de la réglementation en matière de désamiantage : la phase de désamiantage du parking fera l'objet d'un plan de retrait par une entreprise spécialisée permettant de décrire la méthodologie d'intervention sur le chantier ainsi que les mesures préventives choisies. Ce document sera validé par l'inspection du travail ainsi que par les organismes de prévention. L'ensemble des protections individuelles et collectives seront mises en place afin d'assurer la sécurité,*
- *A garantir la mise en place des moyens permettant de réduire les risques d'empoussièrtements ainsi que les problématiques sonores durant les phases de chantier les plus sensibles.*

La RTM s'engage par ailleurs à poursuivre les échanges avec les élus, les acteurs du territoire et les clients tout au long du projet et envisage la mise en place d'échanges participatifs sur les thèmes visant à améliorer les difficultés rencontrées durant la période des travaux.

6 LES ETAPES A VENIR

La concertation publique c'est achevée le 4 mai 2018. Les avis émis au cours de la concertation ont été étudiés et synthétisés ; ceux-ci font l'objet du présent bilan de concertation.

Ce document va permettre de poursuivre et finaliser les études détaillées du projet ainsi que les dispositifs de substitution qui vont être mis en place durant la période des travaux.



7 LES ANNEXES

ANNEXE 1 : COMMUNIQUE DE PRESSE

ANNEXE 2 : AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

ANNEXE 3 : CONSTAT HUISSIER D’AFFICHAGE

ANNEXE 4 : PLAQUETTE DE PRESENTATION DU PROJET

ANNEXE 5 : PRESENTATION PPT DU PROJET

